



FORMULAIRE D'ADHÉSION 2025

A lire attentivement avant de remplir votre demande :

- Cette demande, accompagnée de votre règlement, est à remettre, à l'Assemblée Générale, à notre trésorier Christian CERNIAUT, ou à lui transmettre : 13 route des Troglodytes - 37800 DRACHÉ
- Comment remplir ce bulletin ? **Écrivez lisiblement tous les renseignements.**
Indiquez votre **NOM en majuscules**, vos prénom et adresse complète, vos numéros de téléphones auxquels vous acceptez d'être appelé ainsi que votre courriel pour l'envoi de documents.
N'oubliez pas d'indiquer votre Numéro d'apiculteur NAPI, celui qui vous a été attribué la première fois que vous avez déclaré un rucher.
- N'oubliez pas de tourner la page ! (document recto verso)

NOM : Mme / M.		Prénom :	
Adresse (N°, rue, lieu-dit) :			
Code postal :	Ville :	Téléphone Fixe :	
Courriel :@.....		Téléphone Portable :	
Année de Naissance :	N° NAPI :	N° Siret : _ _ - - - - -	Nbre de ruches :

	Oui	Non
J'autorise la transmission de mes coordonnées ci-dessus pour les ramassages d'essaims		
Je préfère recevoir le bulletin trimestriel « L'Ami des abeilles » en version PDF et non papier		

1	J'adhère aux Amis des abeilles (cette adhésion inclut l' <u>Adhésion au SNA</u> à 5,50€)	25,00 €
2	Je déclare ruches, ou que j'assure en : «Pack Bronze» = Responsabilité civile + écocontribution Adelphe [Nombre de ruches] x 0,40 € €
	«Pack Argent» = «Pack Bronze» + Incendie, tempête, inondation [Nombre de ruches] x 1,50 € €
	«Pack Or» = «Pack Argent» + Vol et détérioration [Nombre de ruches] x 3,40 € €

3	Je m'abonne éventuellement aux revues suivantes ... <i>Attention au-delà du 30 Avril 2025, les abonnements via « Les Amis des Abeilles » ne seront plus possibles</i>	L'Abeille de France 26,00 € ☞ Version papier + numérique €
		ou L'Abeille de France 16,00 € ☞ Version numérique seulement €
	4	La santé de l'abeille 24,00 € €

Je règle en Chèque Espèces

Total à payer (1 + 2 + 3 + 4)

..... €

- Le changement des formules assurances nous est imposé par l'évolution de la réglementation et par la résiliation de l'ancien contrat par GROUPAMA, tout comme la suppression de la gratuité des 10 premières ruches en Responsabilité Civile.

Vous obtiendrez facilement et directement votre attestation d'assurance et écocontribution directement auprès du Syndicat National d'Apiculture SNA (application « apiconnect.fr »)

- Le changement d'opérateur et de modalités d'écocontribution nous sont imposés par le ministère en charge et sa négociation avec le SNA.

1. Le SNA a contracté avec l'organisme **adelphe** (filiale de *Citéo*) au tarif de 0,10 € par ruche (incluse dans les packs), pour couvrir tous les produits de la ruche (miel, pains d'épices, bonbons, etc) dans les mêmes conditions qu'en 2024.

2. Les adhérents concernés par la vente de ces produits et qui désirent recevoir une attestation doivent fournir leur numéro Siret pour être enregistrés. L'attestation sera fournie par le SNA en se connectant via notre site à son application Apiconnect. Il en sera de même pour l'attestation d'assurances.



PROCURATION APICULTEUR

Je donne procuration au Syndicat National d'Apiculture afin de me représenter en tant que mandataire à partir du 1^{er} janvier 2025 pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception.

À ce titre, je m'engage à :

- ① Indiquer pour 2025 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches.
- ② Régler le montant d'un des packs (Bronze ou Argent ou Or) comprenant l'écocontribution.
- ③ Accepter les contrôles externes réalisés par **adelphe** concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire.

Nom, prénom :

Date :/...../ 2025

Signature :

